



## Assemblée générale

Distr. générale  
17 décembre 2003

Cinquante-huitième session  
Point 73, m, de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Première Commission (A/58/462)]

#### 58/37. Missiles

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 54/54 F du 1<sup>er</sup> décembre 1999, 55/33 A du 20 novembre 2000, 56/24 B du 29 novembre 2001 et 57/71 du 22 novembre 2002,

*Réaffirmant* le rôle qui revient à l'Organisation des Nations Unies en matière de réglementation des armements et de désarmement et la volonté des États Membres de prendre des mesures concrètes pour renforcer ce rôle,

*Consciente* de la nécessité de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales dans un monde libéré du fléau de la guerre et du fardeau que constituent les armements,

*Convaincue* qu'il faut adopter à l'égard des missiles une position globale, équilibrée et non discriminatoire afin de contribuer à la paix et à la sécurité internationales,

*Considérant* qu'il est nécessaire de tenir compte des préoccupations des États Membres en matière de sécurité aux niveaux international et régional lorsque la question des missiles est abordée,

*Soulignant* la complexité de l'examen de la question des missiles dans le contexte des armes classiques,

*Exprimant son soutien* aux efforts déployés au niveau international contre la mise au point et la prolifération de toutes les armes de destruction massive,

*Notant* que le Secrétaire général a présenté en application de la résolution 55/33 A, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux, un rapport sur la question des missiles sous tous ses aspects qu'elle devait examiner à sa cinquante-septième session<sup>1</sup>,

*Accueillant avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général sur la question des missiles sous tous ses aspects,

<sup>1</sup> A/57/229.

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général contenant les réponses relatives au rapport sur la question des missiles sous tous ses aspects que les États Membres ont présentées en application de la résolution 57/71<sup>2</sup>;
2. *Prie* le Secrétaire général de continuer à solliciter les vues des États Membres au sujet du rapport sur la question des missiles sous tous ses aspects et de lui en rendre compte à sa cinquante-neuvième session ;
3. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à examiner la question des missiles sous tous ses aspects, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux qui sera constitué en 2004 sur la base d'une répartition géographique équitable, et de lui présenter un rapport à sa cinquante-neuvième session ;
4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session la question intitulée « Missiles ».

*71<sup>e</sup> séance plénière  
8 décembre 2003*

---

<sup>2</sup> A/58/117 et Add.1 et 2.